**L’ambition de l’AFDESRI**

L’association, fondée en septembre 2014, a pour objet de promouvoir la place des femmes dans les fonctions de responsabilité dans toutes les institutions de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (ESRI) : universités, grandes écoles d’ingénieur ou de management, organismes de recherche, régions académiques, directions générales, etc.

Le champ de l’AFDESRI est celui des personnels de l’ESRI et son projet est de promouvoir l’accès des femmes aux responsabilités, de soutenir les carrières des femmes dans l’ESRI et d’accompagner leur accès à des postes à responsabilité. Son action est complémentaire à celle d’autres associations ou réseaux du domaine (associations de promotion de la place des femmes dans les sciences, ou associations de lutte contre les violences sexistes).

**Les adhérentes et adhérents**

L’AFDESRI réunit quelques 180 membres, femmes et hommes : présidentes et présidents d’université, directrices et directeurs de grandes écoles, PDG d’organismes nationaux de recherche, rectrices et recteurs d’académie et de région académique, inspectrices générales et inspecteurs généraux, vice-présidentes et vice-présidents, directrices et directeurs généraux en administration centrale ou des services (DGS), directrices et directeurs d’UFR, d’instituts, de laboratoires, de services, etc.

L’adhésion à l’AFDESRI s’adresse ainsi à chacune et chacun, actrices et acteurs de l’ESRI, exerçant ou aspirant à des fonctions de responsabilité au sein de l’ESRI. Les adhésions individuelles concernent des personnes physiques dans le cadre d’une démarche personnelle d’adhésion. Depuis 2020, des institutions peuvent adhérer à l’AFDESRI, ces adhésions institutionnelles concernent les personnes morales de l’ESRI.

**Convention avec le Ministère de l’ESRI**

L’AFDESRI est soutenue par le Ministère de l’ESRI dans le cadre d’une convention triennale.

**Liens avec d’autres associations.** L’AFDESRI participe à plusieurs réseaux :

* Dans le champ de la fonction publique, elle fait partie du réseau des associations, animé par Administration moderne : Femmes & diplomatie, Femmes de justice, Femmes de l’intérieur, Femmes de Bercy, Cultur’elles, etc.
* Dans le champ de l’ESR : collaboration avec Femmes & Sciences, Femmes ingénieures, Femmes & Mathématiques … et dans le champ de l'Éducation nationale, elle noue des liens étroits avec Femmes de l'éducation, réseau créé en 2023
* A l’international : l’AFDESRI est membre de EPWS (European Platform of Women Scientists) et du RESUFF (Réseau Francophone des Femmes Responsables dans l’Enseignement Supérieur et la Recherche). Elle adhère à **2GAP**, **Gender and Governance Action Platform**, qui rassemble des réseaux professionnels féminins et mixtes des secteurs public et privé.

**Séminaire annuel de l’AFDESRI**

Les séminaires annuels réunissent à Paris quelques 150 personnes, femmes et hommes, dont nombre de présidentes d’université, directrices de grandes écoles, rectrices, inspectrices générales, vice-présidentes, directrices de laboratoires et d’instituts, DGS d’établissements, directrices de services des universités et écoles, responsables de services d’administration centrale…

Les débats sont des occasions d’échanges et de rencontres avec des chercheures, des représentantes des institutions de l’ESRI, des présidentes d’université d’autres pays européens, des représentantes des associations des autres ministères publics (Femmes de justice, Femmes de l’intérieur, Femmes & diplomatie, Cultur’elles, ...) ou du monde économique (Alter’égales…), des journalistes, des artistes participent régulièrement à nos séminaires annuels, ainsi que les présidences des Conférences d’établissements, membres de notre association : Conférence des présidents d’université (France Universités), Conférence des directeurs des écoles françaises d’ingénieurs (CDEFI) et Conférence des grandes écoles (CGE).

**Actions de l’AFDESRI en soutien à la carrière des femmes : cycle de séminaires, mentorat, rencontres …**

L’AFDESRI organise des actions concrètes, qui bénéficient directement aux femmes, adhérentes ou non, qui visent à accéder à de plus hautes responsabilités :

* Cycle de séminaires « Les Clés de l’ESR » pour une meilleure appréhension de l’ESR, pour accroitre ses compétences et établir des ponts avec son milieu professionnel, pour favoriser rencontres et partage d’expériences et développer son réseau (participantes, personnalités invitées, …). Partenariat AFDESRI, Paris Est Sup, France Universités, CDEFI
* Séminaire sur le leadership « Briser le plafond de verre » pour des femmes visant des plus hautes responsabilités (niveau 1 et niveau 2). Partenariat AFDESRI, France Universités et CDEFI.
* Mentorat selon la charte de l’AFDESRI : constitution de binômes entre femmes expérimentées, séniors, et femmes souhaitant progresser dans leur carrière.
* Les « petits déjeuners » de l’AFDESRI autour d’une invitée ou d’un invité.
* Les « rencontres de l’AFDESRI » au mois de juin avec l’ensemble des membres de l’AFDESRI.

****

**ADHESION INSTITUTIONNELLE : pourquoi adhérer à l’AFDESRI ?**

**Dans le cadre de votre adhésion institutionnelles, Institutions de l’ESRI** :

* Rejoignez-nous pour faire progresser la place des femmes dans les fonctions de responsabilité dans les universités, les écoles, les organismes nationaux de recherche, les institutions de l’ESRI.
* Rejoignez-nous pour soutenir les actions de l’AFDESRI et relayer auprès de votre communauté nos invitations à participer aux cycles de séminaires (Clés de l’ESR, Leadership), au mentorat, aux petits déjeuners, au séminaire national annuel et aux rencontres …
* Rejoignez-nous pour organiser un réseau AFDESRI - Etablissements adhérents, créer une dynamique et disposer d’une puissance d’action locale.

**Qui peut adhérer ?**

**L’AFDESRI a ouvert les adhésions aux membres institutionnels**. Ces adhésions institutionnelles **concernent les personnes morales de l’ESRI**. Ces institutions désignent une personne physique les représentant pour les Assemblées générales.

Lorsqu’une institution adhère, elle le fait en tant que personnalité morale, elle ne le fait pas au titre de ses membres qui sont invités à soutenir l’AFDESRI en souscrivant une adhésion individuelle.

**Les adhésions individuelles** concernent des personnes physiques dans le cadre d’une démarche personnelle d’adhésion. Ce sont des femmes et des hommes ayant, ayant eu ou aspirant avoir des fonctions de responsabilité au sein de l’ESRI.

**Les membres d’honneur** sont les personnes ayant rendu des services signalés à l’association.

**Les membres bienfaiteurs** sont les personnes qui versent un don à l’association.

**Pour quoi ?**

**Adhérer à l’AFDESRI c’est :**

Marquer son soutien à l’action menée par l’association et en être un relais.

Participer et débattre lors du séminaire national, des petits déjeuners et rencontres de l’Afdesri

Bénéficier des actions d’accompagnement telles que les cycles de séminaires (Clés de l’ESR, Leadership), le mentorat

Recevoir la newsletter et les informations de l’AFDESRI et des informations communes à divers réseaux,

Participer à l’amélioration et à la modernisation du fonctionnement de l’ESRI en donnant leur juste place aux femmes.

Valoriser l’adhésion institutionnelle de l’établissement dans les plans d’action « Egalité professionnelle Femme-Homme ».

**Comment ?**

Pour faire partie de l'association, il suffit de remplir le formulaire et de présenter vos motivations et/ou attentes.

Le CA de l'association statue sur les demandes d'adhésion, lors de chacune de ses réunions.

**Lien :** [**https://afdesri.fr/adhesion/**](https://afdesri.fr/adhesion/) **--- La cotisation institutionnelle pour l’année 2025 est de :**

* **500€ pour les adhérents institutionnels** (Organismes, Conférences, Agences, Etablissements, …).
* Un **tarif spécifique de 200€** est appliqué aux associations, réseaux, petites structures.

La cotisation peut faire l’objet d’un paiement par : Virement (RIB à demander), PayPal (lien site <https://afdesri.fr/adhesion/>) ou par BC / Facture *via* CHORUS Pro.

**Contact** : *a.lepelle@parisnanterre.fr* (*A. Le Pellec Muller en charge des adhésions au sein du CA)*

***Merci d’adresser le bulletin d’adhésion et le justificatif de cotisation*** *à :*

*a.lepelle@parisnanterre.fr* (*Armande Le Pellec Muller en charge des adhésions au sein du CA)*

*adhesion.afdesri@gmail.com* , *communication.afdesri@gmail.com*

**Un DON peut également être fait à l’association**, conformément à ses statuts. Préciser le montant du don effectué : …….€

Versement selon les mêmes modalités et en même temps que la cotisation.

 ** BULLETIN D'ADHÉSION INSTITUTIONNELLE**

**Année à préciser :** ……………

**Nom de l’institution** : …………………………………………………………………………………………………………………

**Objet social** : …………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse complète du siège ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse de correspondance, *si différente* :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique : …………………………………………………………………………………………………………………

Site internet : ……………………………………………………………………………………………………………………………

**Représentant légal de l’institution** :

Civilité (nom/prénom) : …………………………………………………………

Fonction au sein de l’institution : ……………………………………………..

Adresse électronique : …………………………………………………………

Téléphone : …………………………………………………………………….

**Contact pour faire le lien avec l’Afdesri** (*si différent du représentant légal*)

Civilité (nom/prénom) : …………………………………………………………

Fonction au sein de l’institution : ………………………………………………

Adresse électronique : …………………………………………………………

Téléphone : ……………………………………………………………………..

**Merci de renseigner ce champ. Date de 1ère adhésion :**

**SI NOUVELLE ADHESION** : **quelles sont les motivations de l’institution / établissement à l’adhésion.**

**SI RENOUVELLEMENT : le cas échéant, vos attentes.**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Autre information que vous jugez utile : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**L’adhésion ne sera considérée comme effective qu’après** soumission au CA de l’AFDESRI et règlement de la cotisation annuelle

**Contact** : *a.lepelle@parisnanterre.fr* (*A. Le Pellec Muller en charge des adhésions au sein du CA)*

**LA COTISATION ANNUELLE peut être payée par :**

Virement (RIB à demander), PayPal (lien site <https://afdesri.fr/adhesion/>) ou par BC / Facture *via* CHORUS Pro

**Merci d’adresser le bulletin d’adhésion et le justificatif de paiement par mail aux adresses suivantes :**

a.lepelle@parisnanterre.fr Armande Le Pellec Muller en charge des adhésions au sein du CA

adhesion.afdesri@gmail.com, communication.afdesri@gmail.com,

**Un DON peut également être fait à l’association**, conformément à ses statuts. Préciser le montant du don effectué : …….€

Versement selon les mêmes modalités et en même temps que la cotisation.

Date :

Signature :

**Information sur un formulaire de collecte de données**

En soumettant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que les informations saisies [adresses mail et postale, téléphone, fonctions] soient répertoriées pour permettre de vous recontacter dans le cadre de la gestion de l’association.

**Date :**

**Signature :**

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d’un droit d’accès et d’effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez à tout moment, retirer votre consentement, ce qui implique de retirer votre adhésion à l’association. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au bureau de l’AFDESRI, soumis à une obligation de confidentialité et qui ne peut utiliser vos données qu’en conformité avec la législation applicable.

Vous pouvez, sous réserve de la production d’un justificatif d’identité valide, exercer vos droits en contactant l’adresse mail de l’AFDESRI: communication.afdesri@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactées, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).